

Quels facteurs considérer pour favoriser l'importation d'une politique publique en santé publique?

RAPPORT

2023



AUTEURES

Ludwine Tchatat
Florence Morestin
Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé

SOUS LA COORDINATION DE

Olivier Bellefleur (jusqu'au 3 septembre 2023) et Marianne Jacques
Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé

EN COLLABORATION AVEC

Nicole F. Bernier, conseillère scientifique spécialisée
Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé
Véronic Fortin, bibliothécaire
Vice-présidence aux affaires scientifiques

RÉVISION

Le Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS) tient à remercier deux réviseurs anonymes pour leurs commentaires sur une version préliminaire de ce document.

Les réviseurs ont été conviés à apporter des commentaires sur la version préfinale de ce document et, en conséquence, n'en ont pas révisé ni endossé le contenu final.

Les auteures et les réviseurs ont dûment rempli leurs déclarations d'intérêts et aucune situation à risque de conflits d'intérêts réels, apparents ou potentiels n'a été relevée.

SOUTIEN À L'ÉDITION

Mylène Maguire
Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé

MISE EN PAGE

Sophie Michel
Institut national de santé publique du Québec

CITATION SUGGÉRÉE

Tchatat, L. et Morestin, F. (2023). *Quels facteurs considérer pour favoriser l'importation d'une politique publique en santé publique?* Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé

La production de ce document a été rendue possible grâce à une contribution financière provenant de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) par l'intermédiaire du financement du Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS). Le CCNPPS est hébergé à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Les vues exprimées ici ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'ASPC.

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur les sites Web de l'INSPQ (<https://www.inspq.qc.ca>) et du CCNPPS (<https://ccnpps-ncchpp.ca/fr/>).

An English version of this paper is also available on the National Collaborating Centre for Healthy Public Policy website at: <https://ccnpps-ncchpp.ca/> and on the INSPQ website at: <https://www.inspq.qc.ca/english>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal — x trimestre année
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : XXX

© Gouvernement du Québec (Année)

AVANT-PROPOS

Cette publication du Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (CCNPPS) s'adresse aux acteurs de la santé publique et vise à les informer sur les facteurs à analyser lorsqu'ils envisagent de proposer l'importation dans leur juridiction de politiques publiques mises en œuvre ailleurs. Elle a été réalisée dans le cadre de la programmation scientifique régulière du CCNPPS.

Le CCNPPS est un pôle d'expertise et de partage des connaissances sur les politiques publiques favorables à la santé. Son mandat consiste à soutenir les acteurs de la santé publique au Canada dans leurs efforts visant à élaborer et à promouvoir des politiques publiques favorables à la santé. Il réalise ce mandat en développant, synthétisant et partageant des connaissances, en ciblant les lacunes dans la recherche et en favorisant le développement de réseaux entre les professionnels de santé publique, les chercheurs et les décideurs à travers le Canada.

Le CCNPPS fait partie d'un réseau canadien de six Centres de collaboration nationale en santé publique financés par l'Agence de la santé publique du Canada et répartis à travers le Canada. Sa programmation scientifique est informée par des analyses des besoins en connaissance des acteurs de la santé publique au Canada et guidée par un conseil d'orientation pancanadien. Le CCNPPS est hébergé par l'Institut national de santé publique du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	III
LISTE DES FIGURES	IV
SOMMAIRE	5
1 INTRODUCTION	6
2 EN QUOI CONSISTE L'IMPORTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES?	7
3 MÉTHODOLOGIE	9
4 UN CADRE D'ANALYSE POUR ORGANISER LES FACTEURS	10
5 LES FACTEURS QUI FACILITENT L'IMPORTATION DE POLITIQUES	12
5.1 Déclencheurs.....	12
5.2 Potentiel d'externalisation de la politique	14
5.3 Prise de décision.....	15
5.4 Potentiel d'internalisation de la politique.....	16
6 QUELQUES OBSERVATIONS SUR LES FACTEURS RECENSÉS	18
7 FORCES ET LIMITES DE CETTE REVUE DE LITTÉRATURE	20
8 QUELQUES PISTES D'UTILISATION PAR LES ACTEURS DE LA SANTÉ PUBLIQUE	21
8.1 Quelques commentaires généraux.....	21
8.2 Une démarche en quatre axes pour l'utilisation des facteurs	22
9 CONCLUSION	25
10 RÉFÉRENCES	26
ANNEXE 1 MÉTHODOLOGIE	29
ANNEXE 2 LISTE DES ARTICLES MENTIONNANT CHAQUE FACTEUR	31
ANNEXE 3 TYPES DE JURIDICTIONS IMPLIQUÉES	32
ANNEXE 4 LISTE DES ARTICLES ANALYSÉS	33

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Récapitulatif des facteurs recensés par catégorie d'analyse.....	12
Tableau 2	Liste des facteurs et des numéros des articles où on les retrouve.....	31
Tableau 3	Types de juridictions impliquées.....	32
Tableau 4	Liste numérotée des articles analysés.....	33

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Catégories d'analyse	11
Figure 2	Nombre d'articles* abordant chaque catégorie de facteurs.....	18
Figure 3	Nombre d'articles de notre revue de littérature abordant chaque facteur.....	19
Figure 4	Démarche de sélection des articles	30

SOMMAIRE

Dans un contexte d'interconnexion entre les juridictions dans le monde, les politiques publiques adoptées dans une juridiction pour résoudre un problème inspirent souvent le développement de politiques dans une autre pour faire face à ce même problème. Lorsque les acteurs de la santé publique proposent des options de politiques pour répondre à des problèmes de santé publique, ils peuvent inclure dans leurs propositions des politiques qui se sont montrées efficaces dans d'autres juridictions.

Ce rapport a donc pour but d'informer les acteurs de la santé publique sur les facteurs qui favorisent l'importation de politiques publiques, c'est-à-dire l'adoption dans leur juridiction de politiques qui viennent d'ailleurs. Nous avons repéré, au moyen d'une revue de littérature, 20 facteurs qui facilitent l'importation de politiques et nous les avons classés en quatre catégories :

- Les déclencheurs;
- Le potentiel d'externalisation de la politique;
- La prise de décision;
- Le potentiel d'internalisation de la politique.

En nous appuyant sur ces quatre catégories de facteurs, nous proposons une démarche en quatre axes pour la mobilisation de ces facteurs par les acteurs de la santé publique lorsqu'ils envisagent de proposer une ou des politiques externes à des décideurs politiques :

- Déterminer si leur juridiction présente une situation opportune qui pourrait servir de tremplin pour la politique envisagée;
- Déterminer si la politique envisagée a des qualités qui justifieraient son importation;
- Déterminer si la politique envisagée rejoint les décideurs de leur juridiction sur le plan politique;
- Déterminer si les conditions sont réunies pour permettre une mise en œuvre réussie de la politique envisagée.

Cette démarche permettra aux acteurs de la santé publique d'évaluer la pertinence de proposer l'importation des politiques externes envisagées, de cibler les facteurs qui peuvent être mobilisés dans les documents de présentation de ces options de politiques et d'élaborer leur stratégie de partage de connaissances auprès des décideurs politiques (quand, comment et avec quels partenaires présenter ces options de politiques).

1 INTRODUCTION

Ce rapport présente les résultats d'une revue de littérature sur les facteurs qui favorisent l'importation des politiques publiques. On parle d'importation de politiques publiques lorsque les décideurs politiques examinent les politiques adoptées ailleurs afin de s'en inspirer ou de les copier au moment de l'élaboration des politiques publiques pour leurs juridictions. C'est une pratique de plus en plus courante dans divers secteurs publics qui permet de gagner en temps et en énergie, et de faire face aux contraintes que peuvent rencontrer les gouvernements (Carroll et Common, 2013).

Les acteurs de la santé publique se prêtent aussi à cette importation lorsqu'ils repèrent dans d'autres juridictions des politiques mises en œuvre et efficaces vis-à-vis d'un problème de santé publique, et décident de les inclure dans les options de politiques qu'ils recommandent. Seulement, l'efficacité d'une politique ne garantit pas son adoption par les décideurs politiques; des dispositions et des opportunités au sein de la juridiction peuvent s'avérer capitales dans la décision de l'importer ou non (Kuhlee, 2017; Steiner-Khamsi, 2006). Alors, quels facteurs faciliteraient l'importation des politiques publiques?

L'objectif de ce rapport est de produire une liste structurée des facteurs qui favorisent l'importation de politiques publiques. Il vise à aider les acteurs de la santé publique dans le choix des politiques à proposer et l'identification des éléments à analyser et à mobiliser lorsqu'ils présentent aux décideurs des politiques extérieures.

Ce rapport s'organise comme suit : nous définissons d'abord notre objet, à savoir l'importation de politiques. Ensuite, nous décrivons brièvement la méthode de revue de littérature employée et le cadre d'analyse utilisé pour organiser les facteurs recensés. Puis, nous présentons l'ensemble des facteurs qui favorisent l'importation de politiques publiques. Nous concluons en discutant des forces et des limites de cette revue de littérature et en proposant des pistes de mobilisation des facteurs par les acteurs de la santé publique.

2 EN QUOI CONSISTE L'IMPORTATION DES POLITIQUES PUBLIQUES?

Le transfert des politiques est le champ de la littérature sur les politiques publiques dans lequel s'insère ce rapport. Il désigne un « processus dans lequel les connaissances sur les politiques, les arrangements administratifs, les institutions, etc., à un moment et/ou en un lieu, sont utilisés dans le développement de politiques, d'arrangements administratifs et d'institutions à un autre moment et/ou en un autre lieu » (Dolowitz et Marsh, 1996, p. 344). On distingue le plus souvent deux types de transferts de politiques : le transfert coercitif et le transfert non coercitif ou volontaire¹.

Lorsque nous parlons d'importation de politiques, nous faisons référence au type de transfert non coercitif et le définissons comme étant le processus volontaire d'adoption par une juridiction d'une politique similaire ou inspirée par celle d'une autre juridiction (Phillips et Ochs, 2004). Dans la littérature, les expressions telles que « emprunt de politiques », « copie de politiques » ou encore « imitation de politiques », etc. sont également employées pour parler de ce processus volontaire².

L'importation des politiques, comme tout type de transfert de politiques, peut se faire à différents degrés (Dolowitz et Marsh, 1996; Gavens *et al.*, 2019) :

- La copie : une importation directe et complète d'une politique extérieure;
- L'émulation : l'importation, non pas de la politique dans son entièreté, mais de l'idée générale qui la sous-tend ou de certains de ses éléments;
- L'hybridation/combinaison : le mélange de politiques venant de plusieurs juridictions afin de développer une politique adaptée au contexte local;
- L'inspiration : une politique mise en œuvre dans une juridiction inspire le changement de politique dans une autre sans que le résultat final ressemble nécessairement à la politique originale.

¹ Dans le premier type, le transfert de la politique est imposé à une juridiction par un agent extérieur (ex. : une organisation internationale). Dans le deuxième type, face à un problème, la juridiction s'engage volontairement à rechercher et adopter des politiques formulées et mises en œuvre ailleurs.

² Dans la littérature consultée, nous n'avons pas trouvé de comparaison critique de ces différents termes. Plusieurs auteurs utilisent divers termes comme des équivalents, et certains écrivent même explicitement qu'on ne doit pas attacher trop d'importance aux termes (Dolowitz et Marsh, 1996; Delpeuch, 2008). En français, nous avons choisi d'utiliser le terme « importation », qui met l'accent sur la perspective de la juridiction qui s'inspire d'une politique extérieure, et qui est assez courant dans les écrits en français. Par contre, dans la littérature en anglais, *policy import* est rarement utilisé et on note une nette prépondérance du terme *policy borrowing*. Nous utilisons donc *policy borrowing* dans la version anglaise de ce rapport afin de l'inscrire dans la lignée des travaux en anglais sur ce sujet.

Encadré 1 : Quelques précisions relatives aux débats sur ce sujet dans la littérature

Il faut noter que l'importation d'une politique au premier degré (la copie) est une pratique souvent contestée. La différence des contextes et la complexité des problèmes à résoudre sont souvent des raisons mises de l'avant pour justifier le refus de ce type d'importation (Dolowitz et Marsh, 2000; Steiner-Khamsi, 2016). Par exemple, les problèmes vicieux³ (*wicked problems*), fréquents en santé publique, se caractérisent par leur singularité. Par conséquent, les solutions appliquées face à de tels problèmes sont difficilement importables dans un cadre différent, surtout sans adaptation au contexte (Rittel et Webber, 1973).

Cela dit, ce rapport n'a pas pour objectif d'aborder les débats scientifiques et politiques qui existent sur le bien-fondé du transfert ou de l'importation de politiques. Il n'a pas non plus pour objectif de prendre position à l'égard des types de politiques qu'il serait ou non approprié d'importer. Son objectif est essentiellement de présenter les facteurs tirés de la littérature qui peuvent aider les acteurs de la santé publique qui souhaiteraient faire adopter dans leur juridiction des politiques venant d'ailleurs jugées efficaces et équitables sur la base de données probantes pour contribuer à résoudre un problème de santé publique.

L'importation de politiques peut se faire entre divers types de juridictions : d'un pays vers un autre, d'un palier de gouvernement supérieur vers le palier local (par exemple, d'un gouvernement provincial vers une municipalité) ou encore du palier local vers un palier supérieur (Turgeon *et al.*, 2008). Il peut aussi y avoir des importations de politiques entre des secteurs différents (par exemple, de l'éducation vers la santé).

Au Canada, l'importation des politiques est fréquente, que ce soit au palier fédéral – voir par exemple Mazereeuw (2022) –, au palier provincial (Government of British Columbia, 2020) ou au palier municipal (Sancton, 2015). Elle s'observe également entre différents paliers de gouvernement. Par exemple, lorsque la *Loi favorisant un Ontario sans fumée* a été adoptée en 2006 pour légiférer l'interdiction de fumer dans les restaurants et les bars de la province, beaucoup de municipalités ontariennes avaient déjà adopté une telle politique – la première étant la Ville de Toronto en 1997 (Loh *et al.*, 2022).

³ Les problèmes dits « vicieux » « sont difficiles à définir, n'offrent aucune résolution apparente, se répercutent sur un large éventail d'autres problèmes et résistent depuis longtemps aux interventions efficaces. Parmi les exemples souvent cités se trouvent les changements climatiques, l'obésité et les inégalités de santé » (Morrison, 2019, p. 1). Consultez aussi Morrison (2013) pour en savoir plus sur les problèmes vicieux.

3 MÉTHODOLOGIE

Nous avons procédé à une revue de la littérature scientifique. Nous avons mené une recherche par mots clés sur le concept d'importation des politiques dans sept bases de données. De plus, afin de ne pas écarter le concept de transfert de politiques, qui est plus générique, mais fondateur dans la littérature de science politique, nous avons procédé à un repérage de textes clés sur ce concept par la méthode de la boule de neige.

Après avoir appliqué des critères d'inclusion et d'exclusion aux 448 articles repérés, nous avons retenu 54 articles pour l'analyse (voir les détails de notre démarche méthodologique à l'annexe 1).

Encadré 2 : Quelques précisions sur le repérage des facteurs

Peu d'articles parmi ceux que nous avons obtenus traitaient *explicitement* des facteurs qui favorisent l'importation de politiques. Nous avons donc surtout procédé par interprétation pour déceler ces facteurs.

Un exemple qui revenait souvent : tel pays a reçu une évaluation positive (par un organisme externe indépendant) dans le secteur de l'éducation par rapport à un autre qui a obtenu de moins bons résultats. Par conséquent, cet autre pays a décidé de s'inspirer des politiques éducatives du premier pour améliorer son système. Dans un tel cas, nous déduisons que l'évaluation menée par l'organisme externe a favorisé l'importation de politiques et nous notions cette évaluation externe comme un facteur.

Par ailleurs, certains facteurs ont été repérés dans les sections « revue de littérature » ou « cadre théorique » des articles analysés. Les auteurs, en présentant les travaux déjà réalisés sur le sujet, nous permettaient de percevoir des facteurs importants sans qu'ils les aient eux-mêmes étudiés précisément dans la suite de leur article.

Après avoir recensé les facteurs dans l'ensemble des articles retenus, nous les avons organisés en catégories.

4 UN CADRE D'ANALYSE POUR ORGANISER LES FACTEURS

Pour faciliter la compréhension et la mobilisation des facteurs, nous les avons classés en catégories logiques. Nous nous sommes inspirés d'un modèle théorique cité dans plusieurs des documents que nous avons consultés : celui du processus d'emprunt des politiques développé par David Phillips et Kimberly Ochs (2003).

Ce modèle décrit quatre phases importantes pour qu'un emprunt de politiques ait lieu :

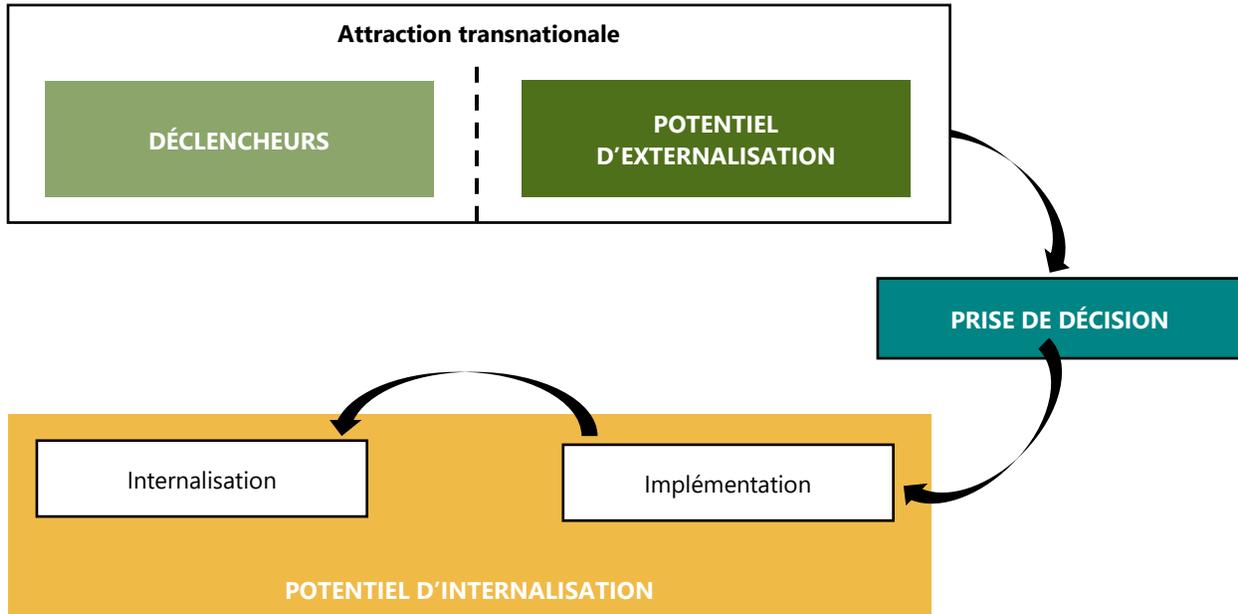
- L'attraction transnationale, qui requiert la présence de deux dispositions :
 - Les impulsions de changement,
 - Le potentiel d'externalisation de la politique;
- La prise de décision;
- L'implémentation de la politique;
- L'internalisation de la politique.

À partir de ce modèle de Phillips et Ochs, nous avons conçu quatre catégories d'analyse pour classer les facteurs relevés dans la littérature :

- **Les déclencheurs** : cette catégorie correspond aux dispositions ou aux conditions au sein d'une juridiction qui vont pousser à importer des politiques externes (ce que Phillips et Ochs nomment « impulsions de changement »). Nous y avons regroupé les facteurs qui favorisent le désir de changement et qui poussent les décideurs à chercher ailleurs de nouvelles politiques. Par exemple : l'insatisfaction interne, la réception d'évaluations négatives, etc.
- **Le potentiel d'externalisation de la politique** : nous avons classé dans cette catégorie les facteurs qui rendent une politique externe attractive. Par exemple : son efficacité, sa simplicité, etc.
- **La prise de décision** : nous avons classé dans cette catégorie les facteurs qui, dans un contexte d'importation de politiques, sont liés directement aux décideurs et aux enjeux politiques de la prise de décision. C'est le cas des pressions électorales, ou encore des dispositions idéologiques des décideurs.
- **Le potentiel d'internalisation de la politique** : cette catégorie rassemble les phases d'implémentation et d'internalisation du modèle de Phillips et Ochs, puisque ces deux phases portent sur les considérations contextuelles pour la réception et la mise en œuvre de la politique. Nous y avons classé les facteurs liés à l'arrimage entre la politique importée et le contexte de la juridiction importatrice. Par exemple : la similitude des contextes entre juridiction importatrice et juridiction initiatrice (qui a élaboré la politique concernée) ou encore la possibilité d'adapter la politique à un autre contexte.

La figure 1 résume nos catégories d'analyse.

Figure 1 Catégories d'analyse



Boîtes encadrées de noir = modèle de Phillips et Ochs.

Boîtes de couleurs = nos quatre catégories d'analyse.

5 LES FACTEURS QUI FACILITENT L'IMPORTATION DE POLITIQUES

La revue de littérature nous a conduites à repérer vingt facteurs importants pour l'importation des politiques publiques. Le tableau 1 les présente dans leurs catégories respectives. Au sein de chaque catégorie, nous allons du facteur le plus souvent mentionné dans la littérature recensée à celui qui l'est le moins; nous expliquons par la suite chaque facteur individuellement. Nous concluons cette section en illustrant comment plusieurs de ces facteurs ont influencé les décisions de municipalités en Angleterre d'importer des politiques de contrôle de la consommation d'alcool (encadré 3).

Tableau 1 Récapitulatif des facteurs recensés par catégorie d'analyse

DÉCLENCHEURS	POTENTIEL D'EXTERNALISATION	PRISE DE DÉCISION	POTENTIEL D'INTERNALISATION
<ol style="list-style-type: none">1. Pressions externes2. Insatisfaction interne3. Besoin de solution immédiate4. Apprentissage5. Manque de ressources6. Discours médiatique	<ol style="list-style-type: none">7. Efficacité8. Popularité de la juridiction initiatrice9. Opportunités associées10. Simplicité11. Fréquence de succès	<ol style="list-style-type: none">12. Quête de légitimité13. Adéquation entre la politique et le programme des décideurs14. Mécontentement entre parties prenantes15. Pressions électorales16. Arrivée de décideurs plus favorables	<ol style="list-style-type: none">17. Similitudes contextuelles18. Adaptabilité de la politique19. Politiques passées20. Faisabilité institutionnelle

5.1 Déclencheurs

Cette catégorie regroupe les facteurs qui favorisent le désir de changement et qui poussent les décideurs à chercher ailleurs de nouvelles politiques.

1. **Pressions externes** (facteur cité dans 14 articles⁴) : elles peuvent venir d'évaluations externes, de l'influence d'organisations internationales, de la concurrence internationale, de la mondialisation, du besoin d'alignement sur des normes internationales (Korem et Shapiro, 2006; Ruby et Li, 2020). Une juridiction qui reçoit des résultats négatifs après une évaluation voudra rectifier la situation en s'inspirant de ce que d'autres juridictions font. Face à la mondialisation et à l'évolution dans les pratiques, des gouvernements sont amenés à imiter les politiques et les pratiques adoptées par d'autres afin de demeurer à jour. En outre, des

⁴ Seuls les articles qui apportent des précisions particulières sur les facteurs sont cités dans les paragraphes correspondants. Pour la liste complète des articles citant chaque facteur, voir l'annexe 2.

gouvernements subnationaux pourraient adopter des politiques parce que le gouvernement central les encourage à le faire (Gavens *et al.*, 2019).

2. **Insatisfaction interne** (facteur cité dans 13 articles) : lorsque les groupes sociaux (populations, médias, élites politiques, etc.) ne sont plus satisfaits de l'état d'une situation à l'interne (Bainbridge, 2021), en particulier lorsque la juridiction produit de moins bons résultats que des juridictions semblables dans un secteur particulier, les décideurs cherchent de nouvelles solutions, notamment en regardant ce qui est fait ailleurs pour améliorer ou compléter ce qui est fait à l'interne (Hohmann, 2020; Winstanley, 2012).
3. **Besoin de solution immédiate** (facteur cité dans 7 articles) : face aux problèmes émergents ou présents dans leurs juridictions, et en particulier en temps de crise, les décideurs ont un temps limité pour trouver les meilleures solutions. Il peut donc être plus simple d'adopter des politiques déjà testées ailleurs avec succès que d'en élaborer de nouvelles (Randma-Liiv et Kruusenberg, 2012; Reid, 2011).
4. **Apprentissage** (facteur cité dans 5 articles) : le tourisme politique, le contact et le dialogue lors de conférences, de forums de discussion ou de simples rencontres de travail entre décideurs, entre professionnels et même entre individus de la société civile de différentes juridictions entraînent un apprentissage mutuel. Les acteurs impliqués ont l'opportunité de saisir les contours de la mise en œuvre d'une politique externe. Or, s'ils comprennent bien comment elle peut s'adapter à leur contexte, ils peuvent devenir plus favorables à son adoption (Bainbridge, 2021; Parinandi, 2020).
5. **Manque de ressources** (facteur cité dans 1 article) : lorsqu'une organisation gouvernementale manque de personnel politique détenant l'expertise requise, il lui est moins coûteux d'importer une politique déjà formulée et mise en œuvre ailleurs. Dans une étude sur la circulation de politiques entre les 50 États des États-Unis, les auteurs montrent que les assemblées législatives moins professionnelles (au budget trop limité pour avoir un personnel suffisant et expert et pour tenir des sessions suffisamment longues pour élaborer des politiques ou des projets de loi) sont plus enclines à copier des politiques (et même des textes de projets de loi) tandis que les assemblées législatives plus professionnelles en inventeraient davantage (Jansa *et al.*, 2019).
6. **Discours médiatique** (facteur cité dans 1 article) : les médias ont le pouvoir de rendre une politique publique externe attractive en la faisant connaître et en mettant en lumière son succès. Davis et ses collègues (2020) montrent que la façon dont des médias au Japon, en Australie et en Corée du Sud présentaient la politique éducative de la Finlande la rendait attractive et constituait un incitatif pour les décideurs de ces pays.

5.2 Potentiel d'externalisation de la politique

Cette catégorie regroupe les facteurs qui rendent une politique externe attractive.

7. **Efficacité** (facteur cité dans 15 articles) : plus une politique a pu résoudre les problèmes pour lesquels elle avait été formulée, plus elle est attractive et suscite l'imitation (Dolowitz et Marsh, 2000; Forestier et Crossley, 2015; You, 2017).
8. **Popularité de la juridiction initiatrice** (facteur cité dans 10 articles) : le fait pour une politique d'avoir été élaborée par une juridiction considérée comme un modèle ou un chef de file peut accroître sa légitimité (Hansen *et al.*, 2020; Winstanley, 2012).
9. **Opportunités associées** (facteur cité dans 3 articles) : les probabilités d'importation d'une politique peuvent être accrues lorsque l'importation s'accompagne d'avantages tels que la reconnaissance par d'autres gouvernements, l'obtention de financements auprès d'organisations internationales ou de paliers supérieurs de gouvernement, l'intégration de la juridiction importatrice au sein d'un groupe de juridictions (ce fut le cas en Estonie où la mise en place de mesures de probation⁵ était motivée par le désir pour ce pays d'être reconnu par les pays occidentaux [Randma-Liiv et Kruusenberg, 2012]).
10. **Simplicité** (facteur cité dans 2 articles) : Plus une politique est complexe à mettre en œuvre, moins elle a de chance d'être empruntée (Gavens *et al.*, 2019). Inversement, on peut en déduire qu'une politique simple est plus attirante.
11. **Fréquence de succès** (facteur cité dans 2 articles) : on parle de fréquence de succès lorsque la politique a été reprise avec succès par plusieurs juridictions : « La probabilité d'adopter une réforme venue d'ailleurs est plus grande lorsque cette politique a beaucoup voyagé et a eu du succès. Cette réforme voyageuse devient, à chaque nouvelle adoption, reconfirmée comme une "meilleure pratique" atteignant ultimement le statut de norme internationale » (Steiner-Khamsi, 2014, 160). Inversement, une politique qui a connu des difficultés dans les juridictions qui l'ont empruntée sera moins attractive.

⁵ Une mesure de probation est un ensemble de règles restrictives que doit respecter une personne mise en examen et qui encourt une peine d'emprisonnement. Elles peuvent remplacer ou accompagner la peine ou encore être imposées en attendant la décision finale de la justice.

5.3 Prise de décision

Cette catégorie regroupe les facteurs qui, dans un contexte d'importation de politiques, sont liés directement aux décideurs et aux enjeux politiques entourant la prise de décision.

12. **Quête de légitimité** (facteur cité dans 7 articles) : on observe ce facteur lorsque des décideurs politiques désirent trouver une politique mise en œuvre ailleurs (le plus souvent dans une juridiction considérée comme crédible) qui rejoint leurs objectifs afin de créer un cadre de légitimité pour faire avancer leur propre programme politique. Le but des décideurs, ici, est surtout d'accroître l'acceptabilité de ce programme. S'ils empruntent une politique externe, c'est dans une visée symbolique et non dans une visée pratique (Kuhlee, 2017; You 2017).
13. **Adéquation entre la politique et le programme des décideurs** (facteur cité dans 6 articles) : une politique qui est en harmonie avec les objectifs et les plans d'action des décideurs, voire qui facilite leur réalisation (la visée ici est donc pratique), aura plus de chance d'être adoptée et mise en œuvre. Par exemple, Sever Rita (2006) explique que l'importation de politiques dans le domaine de l'éducation au Japon a pu se faire et produire des réformes réussies en raison de leur conformité à l'objectif fondamental et stratégique du gouvernement japonais qui était de transformer le Japon en un pays comparable aux pays plus avancés de l'Ouest et d'être reconnu comme tel. Steiner-Khamsi (2014) soutient que l'emprunt politique est profondément enraciné dans les décisions politiques, sociales et économiques et ne se produira que si la politique considérée correspond au programme des décideurs en place.
14. **Mésentente entre parties prenantes** (facteur cité dans 4 articles) : importer une politique peut réduire les conflits et les mésentesentes entre les différents acteurs impliqués dans la prise de décision. En effet, si elle est perçue comme « neutre », puisqu'externe aux prises de position des acteurs à l'interne, elle pourrait être plus facilement acceptée (López-Guereño, 2018).
15. **Pressions électorales** (facteur cité dans 3 articles) : les décideurs ont intérêt à adopter des politiques qui accroîtront la satisfaction et la confiance des électeurs. Dans ce sens, des politiques qui ont déjà été testées ailleurs et qui ont connu du succès peuvent s'avérer bénéfiques pour eux.
16. **Arrivée de décideurs plus favorables** (facteur cité dans 2 articles) : un changement de décideurs peut amener un vent nouveau et une volonté d'essayer de nouvelles pratiques et politiques (Phillips et Ochs, 2003). Selon l'étude comparative de Parinandi (2020) sur plusieurs États américains, l'idéologie des décideurs est importante. Plus ils sont extrémistes dans leur idéologie, que ce soit de gauche ou de droite, plus ils sont portés à élaborer de nouvelles politiques (pas encore testées ailleurs). Plus ils sont modérés, plus ils sont ouverts à l'emprunt de politiques.

5.4 Potentiel d'internalisation de la politique

Cette catégorie regroupe les facteurs liés à l'arrimage entre la politique importée et le contexte de la juridiction importatrice.

17. **Similitudes contextuelles** (facteur cité dans 22 articles) : importer une politique nécessite d'analyser dans quelle mesure différents éléments contextuels peuvent affecter sa mise en œuvre et son efficacité. Par exemple : la culture, la langue, les valeurs, les institutions, l'idéologie, le niveau économique. Une politique peut s'avérer pertinente uniquement dans un contexte particulier. Ainsi, la similitude entre les contextes des deux juridictions (initiatrice et importatrice) pourrait favoriser l'importation, tandis qu'une distance contextuelle constituerait un obstacle (Obinger *et al.*, 2013; Williams, 2020).
18. **Adaptabilité de la politique** (facteur cité dans 8 articles) : une politique peut nécessiter une reformulation pour répondre aux particularités de la juridiction importatrice (contexte institutionnel, organisationnel, idéologique, disponibilité des ressources, etc.). Dans ce sens, il faut vérifier si cette politique peut être adaptée aux réalités internes tout en conservant les résultats attendus (Steiner-Khamsi, 2014, 2016).
19. **Politiques passées** (facteur cité dans 2 articles) : l'historique des politiques mises en œuvre dans une juridiction peut influencer la possibilité qu'une politique y soit importée. Gavens et ses collègues (2019) ont observé que des décideurs locaux en Angleterre étaient réticents à importer une politique exigeant une certaine distance entre les établissements vendant de l'alcool et les écoles, parce qu'ils disaient n'avoir jamais vu ailleurs dans le pays de telles exigences (bien qu'elles soient autorisées par une loi nationale).
20. **Faisabilité institutionnelle** (facteur cité dans 2 articles) : ce facteur concerne notamment les gouvernements subnationaux. Avant d'importer une politique étrangère, ils doivent vérifier si celle-ci est conforme au cadre structurel, légal et institutionnel établi par les paliers de gouvernement supérieurs (Gavens *et al.*, 2019).

Encadré 3 : L'importation de politiques de réduction des méfaits de l'alcool dans les localités en Angleterre

Gavens et ses collègues (2019) ont exploré les facteurs qui ont influencé la décision de plusieurs autorités locales d'importer ou non des politiques en matière d'alcool provenant d'autres juridictions locales en Angleterre. Voici ce qu'ils ont trouvé.

Déclencheurs

- Pressions externes : l'adoption de certaines politiques au niveau local était encouragée par le gouvernement national.
- Apprentissage : des échanges avaient lieu entre les acteurs de différentes municipalités (professionnels de la santé publique, de la police, des services de délivrance des permis d'alcool, etc.) sur les actions adoptées dans leurs juridictions respectives pour contrôler la

consommation d'alcool. Ces échanges se faisaient au travers de conversations informelles et ponctuelles, mais aussi lors d'occasions consacrées au partage d'informations sur certaines politiques (rencontres entre intervenants de deux municipalités; conférences rassemblant les intervenants de toute une région).

Potentiel d'externalisation de la politique

- Efficacité : les politiques déjà testées dans d'autres juridictions renseignaient les décideurs sur les résultats possibles de l'importation de ces politiques dans leur juridiction et déterminaient ainsi leur adoption ou non. L'efficacité était appréciée de diverses façons. En l'absence de données formelles d'évaluation, plusieurs acteurs se contentaient de discussions avec les professionnels de la juridiction initiatrice.
- Fréquence de succès : les difficultés liées aux politiques précédemment mises en œuvre ou tentées ailleurs constituaient un frein à leur adoption dans d'autres localités. Par exemple : une poursuite en justice contre une municipalité ayant adopté une certaine politique; le rejet par des conseillers municipaux d'une politique soumise à leur vote.

Potentiel d'internalisation de la politique

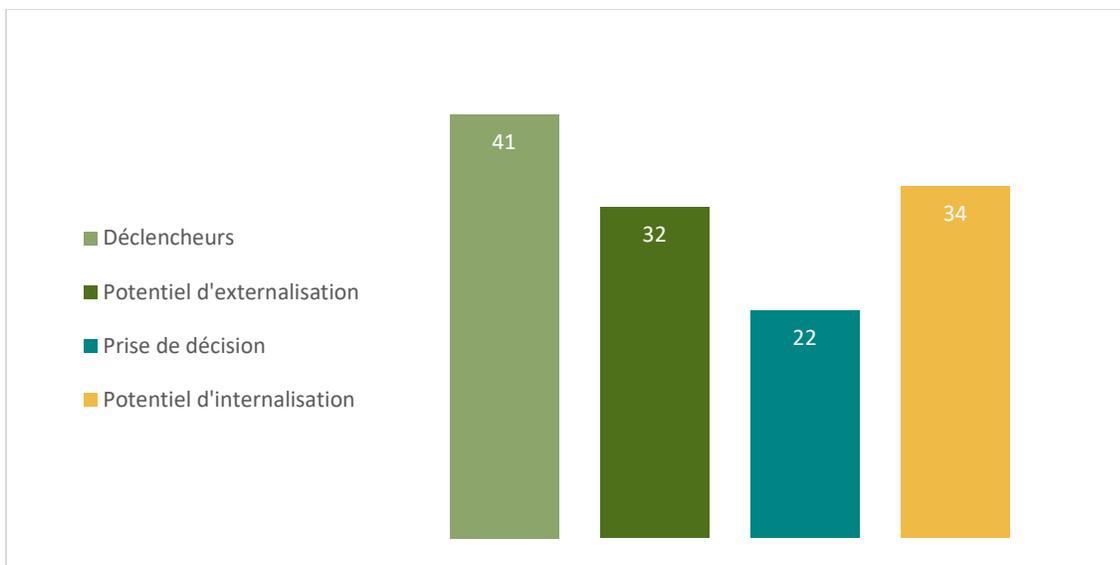
- Similitudes contextuelles et adaptabilité de la politique : les différences dans la taille des villes, dans leurs ressources financières ou dans les habitudes de consommation de la population pouvaient décourager l'importation d'une politique. Toutefois, certains obstacles étaient surmontables si la politique pouvait être adaptée. Par exemple, une politique de gestion responsable des bars avait été reprise dans plusieurs communes avec des adaptations pour tenir compte de la taille de ces dernières et du nombre de bars en exploitation.
- Faisabilité institutionnelle : le cadre institutionnel établi par le gouvernement national et celui de la région dans laquelle une autorité locale se situe déterminait aussi la gamme de politiques qu'elle pouvait adopter. Ce cadre évoluait au gré des réformes.
- Politiques passées : comme indiqué dans la description de ce facteur, des décideurs hésitaient à exiger une distance entre les bars et les écoles au motif qu'ils n'avaient jamais vu de telle disposition en Angleterre auparavant.

6 QUELQUES OBSERVATIONS SUR LES FACTEURS RECENSÉS

Quels facteurs ressortent le plus souvent dans la littérature?

En ce qui concerne les catégories de facteurs, on observe que la plus représentée est celle des facteurs « déclencheurs », qui est abordée dans 41 articles; vient ensuite la catégorie « potentiel d'internalisation », abordée dans 34 articles; puis la catégorie « potentiel d'externalisation », abordée dans 32 articles; et enfin, la catégorie « prise de décision », abordée dans 22 articles (voir la figure 2).

Figure 2 Nombre d'articles* abordant chaque catégorie de facteurs



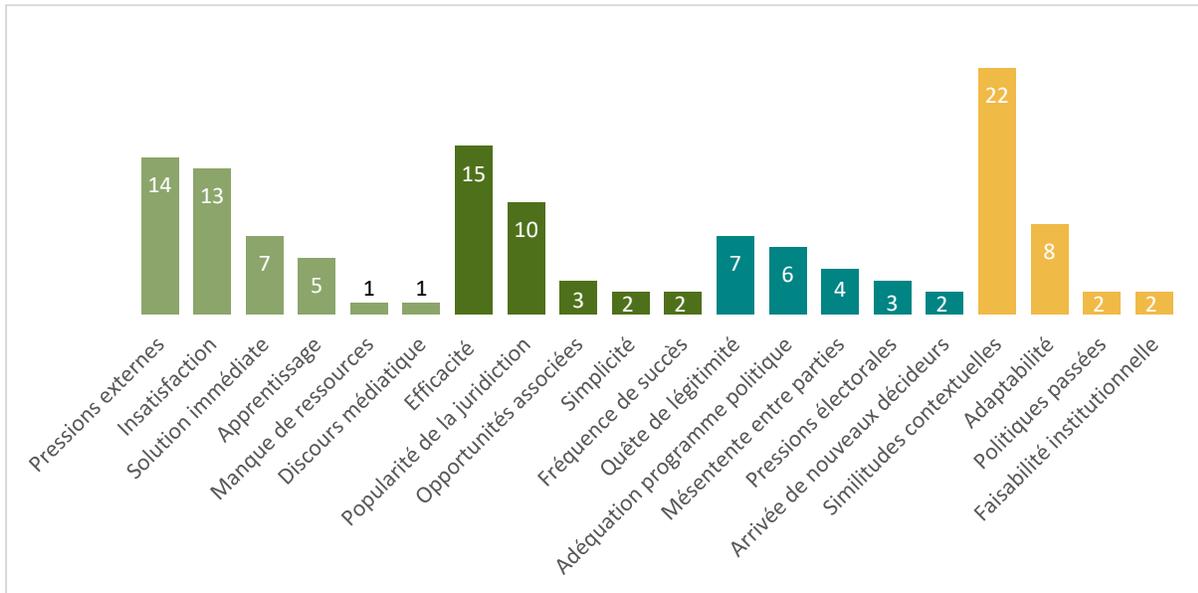
* Un article peut aborder un ou plusieurs facteurs d'une ou de plusieurs catégories.

On note aussi des différences de fréquence d'apparition des facteurs (voir la figure 3). Les cinq facteurs les plus mentionnés dans les articles que nous avons retenus sont les suivants :

- Les similitudes contextuelles (dans 22 articles);
- L'efficacité de la politique (dans 15 articles);
- Les pressions externes (dans 14 articles);
- L'insatisfaction interne (dans 13 articles);
- La popularité de la juridiction initiatrice (dans 10 articles).

Ces différences pourraient s'expliquer par le fait que certains facteurs interviendraient plus souvent et dans plus de situations d'importation de politiques que les autres. Toutefois, notre étude ne nous permet pas de déterminer si c'est bien le cas et si ces facteurs sont plus importants ou pertinents que ceux qui reviennent moins souvent.

Figure 3 Nombre d'articles de notre revue de littérature abordant chaque facteur



Les facteurs en jeu varient-ils selon le secteur de la politique considérée?

Un peu plus de la moitié des articles repérés lors de notre revue de littérature portent sur des politiques éducatives. Cependant, nous n'avons pas noté de différences entre les facteurs entrant en ligne de compte pour l'importation de ces politiques éducatives et ceux qui interviennent pour l'importation de politiques dans d'autres secteurs traités dans notre banque d'articles (à savoir la santé publique, les soins de santé, l'assurance sociale, la mobilité durable, les énergies renouvelables, la justice).

Les facteurs en jeu varient-ils selon les types de juridictions impliquées?

Comme l'indique le tableau de l'annexe 3, nous avons recensé des cas d'importation :

- entre juridictions d'un même pays (par exemple : entre États des États-Unis);
- entre juridictions de différents niveaux (par exemple : entre Londres et la Suisse);
- entre pays (par exemple : entre l'Australie et la Finlande).

Nous n'avons pas observé de grandes différences dans les facteurs qui interviennent lors de ces divers cas d'importation.

Ainsi, les facteurs recensés semblent s'appliquer à divers contextes (secteurs de politique publique et types de juridictions).

7 FORCES ET LIMITES DE CETTE REVUE DE LITTÉRATURE

Alors que de nombreux travaux existent sur les facteurs favorisant le *transfert* des politiques, peu d'études se focalisent précisément sur les facteurs qui conduisent à l'*importation* des politiques. Cette revue de littérature nous a permis de produire une liste étoffée des facteurs qui facilitent l'importation des politiques et de regrouper ces facteurs en catégories logiques qui facilitent leur compréhension et leur mobilisation.

Cependant, comme expliqué dans l'encadré 2, plusieurs des articles repérés lors de cette revue de littérature n'abordaient les facteurs que de manière implicite. C'est donc par interprétation de ces textes et des cas d'importation de politiques qui y étaient présentés que nous sommes parvenues à établir la liste de facteurs.

Par ailleurs, les données sur la récurrence de chaque facteur dans la littérature étudiée sont intéressantes, mais difficiles à interpréter. Les facteurs les plus mentionnés sont-ils les plus déterminants pour l'importation de politiques? Ou sont-ils plus représentés parce qu'ils interviennent dans plusieurs secteurs de politique publique ou encore parce qu'ils sont plus faciles à étudier? Dans le doute, les données sur la fréquence d'apparition des facteurs dans la littérature ne devraient pas trop influencer le choix des facteurs à mobiliser lorsqu'on propose l'importation d'une politique publique.

8 QUELQUES PISTES D'UTILISATION PAR LES ACTEURS DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Les acteurs de la santé publique qui sont appelés à conseiller des décideurs politiques choisissent parfois de leur proposer un éventail d'options de politiques publiques soutenues par les données probantes pour agir sur un problème de santé publique. D'autres choisissent plutôt de plaider pour l'adoption d'une politique spécifique. Dans les deux situations, il arrive qu'une politique proposée ait déjà été testée dans d'autres juridictions au sein du pays ou dans un autre pays.

En tant qu'acteur de la santé publique, comment pouvez-vous mobiliser les facteurs que nous avons recensés pour réfléchir aux chances d'importation d'une politique dans votre juridiction et, si cela s'avère pertinent, pour la promouvoir auprès des décideurs?

8.1 Quelques commentaires généraux

- L'importation des politiques est une pratique courante dans les secteurs publics et elle a ses avantages; toutefois, face à certains types de problèmes, elle peut s'avérer non fructueuse. La prudence est donc de mise :
 - Il faut avant tout bien identifier et analyser le problème à résoudre.
 - Pour certains problèmes, il est pertinent d'éviter la copie conforme d'une politique extérieure et d'évaluer à quel degré (émulation, hybridation/combinaison, inspiration) celle-ci peut être reprise ou adaptée pour votre juridiction.
 - Face à des problèmes très complexes et se manifestant de manière particulière dans votre juridiction, il peut être plus approprié de formuler une politique inédite qui répondra à la spécificité du problème.
- Si, après analyse du problème, l'importation de politiques semble une option pertinente, la démarche en quatre axes que nous décrivons dans la section B pourrait être employée pour avancer dans ce processus.
- Jusqu'ici, nous avons abordé les facteurs identifiés dans la littérature comme des facilitateurs pour l'importation des politiques. Inversement, l'absence de ces facteurs peut constituer un obstacle. Par ailleurs, la présence d'un facteur qui favorise une politique « concurrente » qui n'est pas la plus indiquée d'un point de vue de santé publique représente un autre type d'obstacle qui peut survenir. Par exemple, il pourrait s'agir de médias qui font la promotion d'une autre politique que celle qui s'avère la plus efficace selon les données probantes. Cet aspect est à prendre en compte lors de l'analyse des facteurs.
- Comment se renseigner sur les différents facteurs?
 - Habituellement, les acteurs de la santé publique cherchent des sources de données probantes sur l'efficacité et l'équité de la politique considérée, car ces deux facteurs sont cruciaux en santé publique. Or, ces sources contiennent souvent d'autres renseignements

pertinents. Par exemple : le contexte dans lequel la politique a été initialement mise en œuvre, l'existence d'importations précédentes dans d'autres juridictions, les adaptations lors de ces importations et leurs résultats sur le plan de l'efficacité et de l'équité.

- Pour certains facteurs de nature plus politique (par exemple : les pressions électorales, les mésententes entre les parties prenantes, la quête de légitimité), vous auriez avantage à consulter des analystes de politiques publiques dans l'organisme gouvernemental concerné (par exemple : un ministère, un service municipal) ⁶ ou d'autres spécialistes des enjeux politiques.

8.2 Une démarche en quatre axes pour l'utilisation des facteurs

Nous proposons une démarche de réflexion en quatre axes qui s'appuient sur chacune des catégories de facteurs énoncées ci-dessus. Il est vrai que l'ensemble des catégories et des facteurs présentés dans ce document ne seront pas nécessairement présents et pertinents dans tous les contextes. Mais, a priori, il ne faudrait négliger aucune catégorie ni aucun facteur. Cette réflexion vous sera utile pour :

- Déterminer si les politiques externes qui font partie des options de politiques que vous envisagez sont bien pertinentes pour une importation dans votre juridiction;
- Déterminer les facteurs pouvant être mobilisés dans vos documents de présentation de ces options de politiques;
- Établir votre stratégie de partage de connaissances (quand, comment et avec quels partenaires présenter ces options de politiques).

Premier axe : déterminer si votre juridiction présente une situation opportune qui pourrait servir de tremplin pour la politique envisagée.

Dans le processus d'élaboration des politiques publiques, l'existence d'une solution à un problème ne garantit pas l'adoption de cette solution. C'est la mise en évidence convaincante du problème qu'elle résout qui permet non seulement d'insérer ce dernier dans les priorités des décideurs, mais aussi d'envisager la solution proposée (Bendaoud, 2020). Passer au travers des facteurs de la **catégorie des déclencheurs** permet d'apprécier s'il y a une pertinence conjoncturelle à proposer d'importer une certaine politique.

⁶ Pour mieux comprendre les collaborations possibles avec les analystes dans les organismes gouvernementaux, consulter Morestin (2017); et, spécifiquement pour le milieu municipal, Morestin (2020).

DÉCLENCHEURS

1. Pressions externes
2. Insatisfaction interne
3. Besoin de solution immédiate
4. Apprentissage
5. Manque de ressources
6. Discours médiatique

Certains facteurs de cette catégorie s'intègrent bien dans un document de description de la ou des politiques proposées. Par exemple, vous pouvez y présenter des comparaisons internationales ou interprovinciales qui montrent que votre juridiction est en retard par rapport à d'autres qui ont appliqué une certaine politique.

D'autres facteurs vous serviront surtout à nourrir votre réflexion sur votre stratégie de partage de connaissances. Par exemple, est-ce le bon moment pour proposer une certaine politique? Voyez-vous des façons de surmonter les facteurs défavorables?

Deuxième axe : déterminer si la politique envisagée a des qualités qui justifieraient son importation.

Nous avons dit plus haut, dans la description des facteurs, que les données sur les qualités d'une politique accroissent son attractivité. Il s'agit donc ici de déterminer quels facteurs de la **catégorie potentiel d'externalisation** sont présents.

Cela fait partie de la culture des acteurs de la santé publique de documenter l'efficacité et l'équité des interventions qu'ils envisagent, et de ne proposer que celles qui satisfont à ces critères. Reste à renforcer le réflexe de documenter également la fréquence de succès. La littérature de santé publique contient souvent des données à ce sujet. Tous ces éléments ont leur place dans un document de description des options de politiques proposées.

POTENTIEL D'EXTERNALISATION

7. Efficacité
8. Popularité de la juridiction initiatrice
9. Opportunités associées
10. Simplicité
11. Fréquence de succès

Les fonctionnaires de municipalités ou de ministères sont en meilleure position pour apprécier les autres facteurs de cette catégorie. Par exemple, documenter la simplicité d'une politique implique de recueillir des informations sur ses modalités de mise en œuvre dans la juridiction initiatrice, de déterminer les ressources nécessaires, et ensuite de valider la disponibilité de ces ressources et les modalités possibles dans la juridiction importatrice.

Si collaborer avec des fonctionnaires s'avère impossible, ou encore pour vous faire une idée préalable avant de les approcher, le cadre d'analyse des politiques publiques développé par le CCNPPS (Morestin, 2012) est un outil qui pourrait faciliter votre analyse de plusieurs facteurs de cette catégorie⁷.

⁷ Y compris pour analyser l'efficacité d'une politique publique, ce qui soulève des enjeux différents de l'analyse de l'efficacité d'une simple intervention.

Troisième axe : déterminer si la politique envisagée rejoint les décideurs de votre juridiction sur le plan politique.

Les enjeux politiques et idéologiques des décideurs ont une influence importante dans la prise de décision en politiques publiques. Dès lors, il faudrait analyser les facteurs de la **catégorie prise de décision** qui s'appliqueraient dans votre contexte.

PRISE DE DÉCISION
12. Quête de légitimité
13. Adéquation entre la politique et le programme des décideurs
14. Mécontentement entre parties prenantes
15. Pressions électorales
16. Arrivée de décideurs plus favorables

Vous pouvez vous renseigner sur ces facteurs en suivant l'actualité politique et sociale reliée à votre thème de travail. Cela dit, c'est une catégorie pour laquelle vous aurez avantage à collaborer avec d'autres acteurs qui sont mieux outillés pour faire cette analyse (analystes politiques au sein du gouvernement ou à l'extérieur).

L'analyse de ces facteurs sert surtout à guider votre réflexion sur la façon et le moment de proposer une politique (par exemple, l'arrivée de décideurs favorables ou l'adéquation entre la politique et le programme des décideurs représentent des fenêtres d'opportunité).

Quatrième axe : déterminer si les conditions sont réunies pour permettre une mise en œuvre réussie de la politique envisagée.

Même si elle s'est avérée efficace ailleurs, il est essentiel d'examiner si cette politique peut s'arrimer aux réalités contextuelles de votre juridiction. Cela se fait en analysant les facteurs de la **catégorie potentiel d'internalisation**.

Les similitudes contextuelles sont souvent prises en compte dans les stratégies de recherche de données probantes des acteurs de la santé publique (par exemple, une revue de littérature se limitant aux expériences menées dans des pays similaires). Ce facteur devrait également être considéré plus en détail lorsque vous analysez les données trouvées. En effet, en cas de différences insurmontables entre la juridiction initiatrice et la vôtre, il pourrait être pertinent de renoncer à proposer une certaine politique.

POTENTIEL D'INTERNALISATION
17. Similitudes contextuelles
18. Adaptabilité de la politique
19. Politiques passées
20. Faisabilité institutionnelle

Parfois, la politique envisagée pourrait, moyennant des adaptations, répondre à des réalités spécifiques de votre juridiction. Lorsque vous la présentez, vous devriez alors préciser clairement et autant que possible quels éléments de la politique sont modifiables et lesquels ne le sont pas afin de préserver l'efficacité et l'équité d'un point de vue de santé publique.

Vous questionner sur la faisabilité institutionnelle vous aide à vous adresser au bon acteur : dans votre juridiction, quelle serait l'autorité compétente (palier et secteur de gouvernement) à l'égard de la ou des politiques publiques proposées? Ce n'est pas nécessairement le même organisme gouvernemental que dans la juridiction initiatrice.

9 CONCLUSION

Cette revue de littérature a permis de recenser 20 facteurs qui favorisent l'importation de politiques publiques et de les classer en quatre catégories : les déclencheurs, le potentiel d'externalisation de la politique, la prise de décision et le potentiel d'internalisation de la politique. En plus d'apporter une contribution à la littérature sous la forme d'une liste complète et structurée, ce travail pourra aider les acteurs de la santé publique et éventuellement d'autres secteurs à proposer avec succès l'importation, au sein de leur juridiction, de politiques publiques qui se sont avérées efficaces ailleurs.

10 RÉFÉRENCES

- Bainbridge, L. (2021). Police and crime commissioners: New agents of crime and justice policy transfer? *Policing & Society*, 31(6), 721-734.
- Bendaoud, M. (2020). Comprendre la mise à l'agenda en politiques publiques avec le modèle des 4 p : pouvoir, perception, puissance et proximité. Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé. <https://ccnpps-ncchpp.ca/fr/comprendre-la-mise-a-lagenda-en-politiques-publiques-avec-le-modele-des-4-p-pouvoir-perception-puissance-et-proximite/>
- Cabaj, J., Fierlbeck, K., Loh, L., McLaren, L., & Watson-Creed, G. (2022). The municipal role in public health. Institute on Municipal Finance and Governance. <https://imfg.munkschool.utoronto.ca/report/public-health/>
- Carroll, P. et Common, R. (Éds.). (2013). *Policy transfer and learning in public policy and management: International contexts, content and development*. Routledge.
- Davis, E. R., Wilson, R. et Dalton, B. (2020). Another slice of PISA: An interrogation of educational cross-national attraction in Australia, Finland, Japan and South Korea. *Compare: A Journal of Comparative and International Education*, 50(3), 309-331.
- Delpuech, T. (2008). L'analyse des transferts internationaux de politiques publiques : Un état de l'art. *Science Po - Centre de recherche internationale, Questions de recherche/Research in question* (27). <http://www.ceri-sciences-po.org/publica/qdr.htm>
- Dolowitz, D. et Marsh, D. (1996). Who learns what from whom: A review of the policy transfer literature. *Political Studies*, 44(2), 343-357. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9248.1996.tb00334.x>
- Dolowitz, D. P. et Marsh, D. (2000). Learning from abroad: The role of policy transfer in contemporary policy-making. *Governance*, 13(1), 5-23. <https://doi.org/10.1111/0952-1895.00121>
- Forestier, K. et Crossley, M. (2015). International education policy transfer—Borrowing both ways: The Hong Kong and England experience. *Compare: A Journal of Comparative and International Education*, 45(5), 664-685.
- Gavens, L., Holmes, J., Buykx, P., de Vocht, F., Egan, M., Grace, D., Lock, K., Mooney, J. D. et Brennan, A. (2019). Processes of local alcohol policy-making in England: Does the theory of policy transfer provide useful insights into public health decision-making? *Health & place*, 57, 358-364.
- Government of British Columbia. (2020). *Policy approaches playbook*. https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/government/about-the-bc-government/regulatory-reform/pdfs/policy_approaches_playbook.pdf
- Hansen, P., Wallenius, T., Juvonen, S. et Varjo, J. (2020). Moving landscapes of Nordic basic education: Approaching shifting international influences through the narratives of educational experts. *Compare: A Journal of Comparative and International Education*, 50(6), 773-791.

- Hohmann, U. (2020). Found in translation: An analytical framework to explore national and regional early childhood education and care systems. *Early Years: An International Journal of Research and Development*, 40(2), 161-173.
- Jansa, J. M., Hansen, E. R. et Gray, V. H. (2019). Copy and paste lawmaking: Legislative professionalism and policy reinvention in the States. *American Politics Research*, 47(4), 739-767.
- Korem, A. et Shapiro, A. (2006). A national educational cultural reform model: Professionalizing the principalship to reform a nation's educational system. *International Journal of Educational Reform*, 15(3), 302-308.
- Kuhlee, D. (2017). The impact of the Bologna reform on teacher education in Germany: An empirical case study on policy borrowing in education. *Research in Comparative and International Education*, 12(3), 299-317.
- López-Guereñu, N. (2018). Exploring vet policy making: The policy borrowing and learning nexus in relation to plurinational States—The Basque case. *Journal of Education and Work*, 31(5-6), 503-518.
- Mazereeuw, P. (animateur). (9 septembre 2022). How a budget gets made, with Sahir Khan (saison 1 no 111) [épisode de balado]. Dans *The Hot Room*. The Hill Times.
<https://www.hilltimes.com/podcast/how-a-budget-gets-made-with-sahir-khan/>
- Morestin, F. (2012). Cadre d'analyse des politiques publiques : guide pratique. Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé. <https://ccnpps-ncchpp.ca/fr/un-cadre-danalyse-de-politique-publique-guide-pratique/>
- Morestin, F. (2017). Les conseillers des décideurs politiques, les connaissances scientifiques et le partage de connaissances : faits saillants d'une revue de littérature et leçons à retenir. Série Partage de connaissances et politiques publiques. Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé. <https://ccnpps-ncchpp.ca/fr/les-conseillers-des-decideurs-politiques-les-connaissances-scientifiques-et-le-partage-de-connaissances-faits-saillants-dune-revue-de-litterature-et-lecons-a-retenir/>
- Morestin, F. (2020). Comment collaborer avec les municipalités? Un guide pratique pour les acteurs de la santé publique. Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé. <https://ccnpps-ncchpp.ca/fr/comment-collaborer-avec-les-municipalites-un-guide-pratique-pour-les-acteurs-de-la-sante-publique/>
- Morrison, V. (2013). Les problèmes vicieux et les politiques publiques. Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé. <https://ccnpps-ncchpp.ca/fr/les-problemes-vicieux-et-les-politiques-publiques/>
- Morrison, V. (2019). Résoudre les problèmes vicieux : facteurs clés et ressources. Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé. <https://ccnpps-ncchpp.ca/fr/resoudre-les-problemes-vicieux-facteurs-cles-et-ressources/>
- Obinger, H., Schmitt, C. et Starke, P. (2013). Policy diffusion and policy transfer in comparative Welfare State research. *Social Policy & Administration*, 47(1), 111-129. <https://doi.org/10.1111/spol.12003>

- Parinandi, S. C. (2020). Policy inventing and borrowing among State legislatures. *American Journal of Political Science* (John Wiley & Sons, Inc.), 64(4), 852-868.
- Phillips, D. et Ochs, K. (2003). Processes of policy borrowing in education: Some explanatory and analytical devices. *Comparative Education*, 39(4), 451-461.
- Randma-Liiv, T. et Kruusenberg, R. (2012). Policy transfer in immature policy environments: Motives, scope, role models and agents. *Public Administration & Development*, 32(2), 154-166.
- Reid, A. (2011). Policy borrowing will not « close the achievement gap ». *Social Alternatives*, 30(4), 5-9.
- Rittel, H. W. J. et Webber, M. M. (1973). Dilemmas in a general theory of planning. *Policy Sciences*, 4(2), 155-169.
- Ruby, A. et Li, A. (2020). The mobility of education policy in the 21st century: Lessons from other fields. *FIRE: Forum for International Research in Education*, 6(3), 83-93.
- Sancton, A. (2015). *Canadian local government: An urban perspective* (second edition). Oxford University Press.
- Sever, R. (2006). Educational policy borrowing: Historical perspectives. *International Sociology*, 21(3), 483-487.
- Steiner-Khamsi, G. (2006). The economics of policy borrowing and lending: A study of late adopters. *Oxford Review of Education*, 32(5), 665-678. <https://doi.org/10.1080/03054980600976353>
- Steiner-Khamsi, G. (2014). Cross-national policy borrowing: Understanding reception and translation. *Asia Pacific Journal of Education*, 34(2), 153-167.
- Steiner-Khamsi, G. (2016). New directions in policy borrowing research. *Asia Pacific Education Review*, 17(3), 381-390.
- Turgeon, J., Gagnon, F., Michaud, M. et Tremblay, S. (2008). Le transfert de politiques publiques et l'évaluation d'impact sur la santé. École nationale d'administration publique, Groupe d'étude sur les politiques publiques et la santé. <http://archives.enap.ca/bibliotheques/2008/07/030042044.pdf>
- Williams, M. J. (2020). Beyond 'Context matters': Context and external validity in impact evaluation. *World Development*, 127(C).
- Winstanley, C. (2012). Alluring ideas: Cherry picking policy from around the world. *Journal of Philosophy of Education*, 46(4), 516-531.
- You, Y. (2017). Comparing school accountability in England and its East Asian sources of « borrowing ». *Comparative Education*, 53(2), 224-244.

ANNEXE 1 MÉTHODOLOGIE

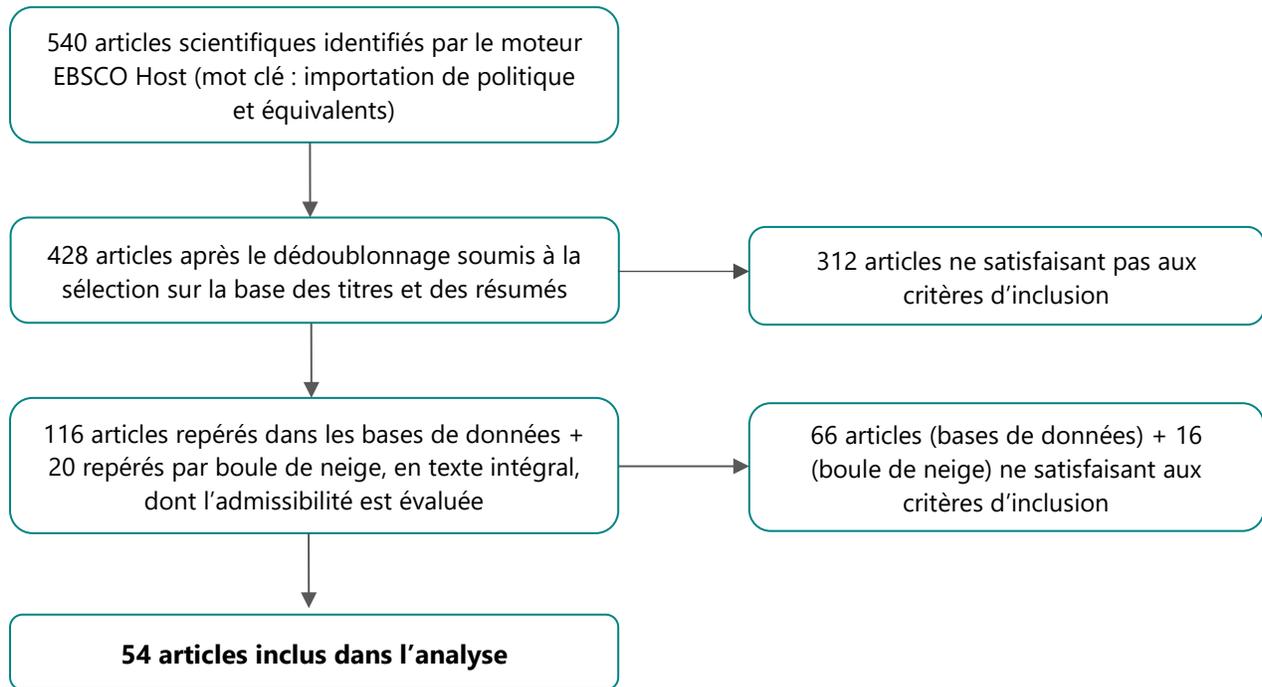
Sept bases de données ont été consultées le 22 octobre 2021 dans EBSCO : MEDLINE, ERIC, Health Policy Reference Center, Political Science Complete, Psychology & Behavioral Sciences Collection, Public Affairs Index, SocINDEX. Les mots clés recherchés dans les bases de données sont : *policy import*, *policy borrowing*, *policy copying*, *policy imitation*, *policy adaptation*. Les résultats ont été limités aux années 2000 à 2021, aux pays de l'OCDE et aux langues anglaise et française. Cette stratégie de recherche nous a conduites à 428 résultats (après dédoublonnage), auxquels nous avons appliqué des critères d'inclusion et d'exclusion.

Critères d'inclusion et d'exclusion

- **Sujet du document** : il devait porter sur l'importation (ou l'un des mots clés cités plus haut) des politiques publiques par une organisation gouvernementale. Nous avons donc exclu des articles portant sur :
 - l'importation d'autres éléments (des vivres par exemple);
 - d'autres aspects du transfert des politiques, comme la diffusion des politiques;
 - l'importation de politiques entre des institutions privées ou non gouvernementales telles que les entreprises ou les écoles.
- **Facteurs d'importation** : nous avons exclu les articles qui portaient sur l'importation de politiques, mais qui n'abordaient pas les facteurs associés.
- **Secteur de la politique** : nous avons inclus tout secteur dans lequel des politiques publiques peuvent être élaborées (santé, économie, éducation, etc.), car nous nous intéressons davantage aux facteurs qui facilitent l'importation qu'à la politique elle-même.
- **Type de document** : tout article pertinent sur le sujet a été inclus dans l'analyse, aussi bien des études de cas que des textes plus conceptuels ou encore des revues de littérature.

Sur la base des titres et des résumés, 116 articles répondaient aux critères d'inclusion. Après une lecture intégrale de ces articles, il en restait 50. Sur la base des 116 articles lus en entier, 20 autres articles ont été repérés par boule de neige. La lecture complète de ces 20 articles a mené à retenir 4 d'entre eux. Ainsi, ce rapport est basé sur l'analyse de 54 articles (voir le diagramme flux de la figure 5).

Figure 4 Démarche de sélection des articles



Grille d'extraction

Dans une grille d'extraction, nous avons recueilli les informations suivantes pour chacun des 54 articles retenus pour l'analyse finale :

- Référence de l'article (titre);
- Année de publication;
- Mention de facteurs dans l'article (oui/non);
- Liste des facteurs mentionnés;
- Mécanisme explicatif du lien entre le facteur mentionné et l'importation des politiques;
- Politiques importées présentées en exemple;
- Secteur de la politique importée;
- Importation au Canada (oui/non);
- Importation entre juridictions d'un même pays (oui/non);
- Nom de la juridiction importatrice;
- Nom de la juridiction initiatrice de la politique;
- Type de juridiction importatrice;
- Type de juridiction initiatrice;
- Importation entre juridictions de différents niveaux (oui/non).

ANNEXE 2 LISTE DES ARTICLES MENTIONNANT CHAQUE FACTEUR

Tableau 2 Liste des facteurs et des numéros des articles où on les retrouve

Facteurs	Nombre de mentions	Numéro des articles (voir l'annexe 4 pour les références complètes)
DÉCLENCHEURS		
Pressions externes	14	9; 12; 14; 27; 29; 33; 36; 41; 42; 43; 46; 48; 49; 53
Insatisfaction interne	13	1; 6; 7; 25; 26; 27; 29; 36; 40; 44; 49; 52; 54
Besoin de solution immédiate	7	28; 33; 35; 39; 45; 49; 52
Apprentissage	5	12; 16; 34; 38; 54
Manque de ressources	1	13
Discours médiatique	1	2
POTENTIEL D'EXTERNALISATION		
Efficacité	15	1; 7; 11; 12; 17; 21; 22; 25; 31; 32; 33; 42; 43; 44; 49
Popularité de la juridiction initiatrice	10	1; 4; 20; 24; 28; 35; 37; 42; 52; 54
Opportunités associées	3	19; 27; 36
Simplicité	2	12; 53
Fréquence de succès	2	28; 12
PRISE DE DÉCISION		
Quête de légitimité	7	16; 20; 22; 31; 33; 36; 46
Adéquation entre la politique et le programme des décideurs	6	1; 17; 24; 28; 43; 49
Mésentente entre parties prenantes	4	16; 24; 37; 51
Pressions électorales	3	7; 8; 49
Arrivée de décideurs plus favorables	2	8; 49
POTENTIEL D'INTERNALISATION		
Similitudes contextuelles	22	3; 4; 5; 7; 10; 12; 13; 15; 16; 17; 18; 19; 23; 33; 44; 45; 47; 49; 50; 51; 52; 54
Adaptabilité de la politique	8	1; 12; 24; 28; 30; 49; 50; 51
Politiques passées	2	12; 53
Faisabilité institutionnelle	2	12; 53

ANNEXE 3 TYPES DE JURIDICTIONS IMPLIQUÉES

Tableau 3 Types de juridictions impliquées

Types de juridictions impliquées	Nombre d'articles	Numéro des articles* (voir l'annexe 4 pour les références complètes)
Importation entre juridictions au sein d'un même pays**	6	8; 12; 13; 15; 40; 54
Importation entre juridictions de différents niveaux	11	11; 16; 20; 25; 26; 27; 30; 31; 32; 35; 46
Importation entre juridictions de même niveau (ex. : État – État; municipalité – municipalité)	16	1; 2; 3; 5; 7; 8; 10; 13; 22; 33; 34; 37; 39; 41; 44; 48
Importation entre pays	14	1; 2; 10; 11; 22; 26; 33; 34; 37; 39; 41; 42; 44; 48

* Les articles ne fournissant pas l'information sur les juridictions impliquées ne sont pas inclus.

** Dans les articles analysés, il s'agit d'États fédérés et de municipalités aux États-Unis et de municipalités en Angleterre.

ANNEXE 4 LISTE DES ARTICLES ANALYSÉS

Tableau 4 Liste numérotée des articles analysés

Numéro	Titre	Auteurs	Année
1	Alluring ideas: Cherry picking policy from around the world	Winstanley, C.	2012
2	Another slice of PISA: An interrogation of educational cross-national attraction in Australia, Finland, Japan and South Korea	Davis, E. R., Wilson, R. et Dalton, B.	2020
3	Beyond 'context matters': Context and external validity in impact evaluation	Williams, M. J.	2020
4	Moving landscapes of Nordic basic education: Approaching shifting international influences through the narratives of educational experts	Hansen, P., Wallenius, T., Juvonen, S. et Varjo, J.	2020
5	Transferring sustainable urban mobility policies: An institutional perspective	Canitez, F.	2020
6	Found in translation: An analytical framework to explore national and regional early childhood education and care systems	Hohmann, U.	2020
7	Police and crime commissioners: New agents of crime and justice policy transfer?	Bainbridge, L.	2021
8	Policy inventing and borrowing among State legislatures	Parinandi, S.C.	2020
9	The mobility of education in the 21 st century: Lessons from other fields	Ruby, A., Li, A.	2020
10	Language nests on the move: The case of Võro pre-primary education in Estonia	Brown, K.D. et Fester, M.	2019
11	PISA and policy-borrowing: A philosophical perspective on their interplay in mathematics education	Cantley, I.	2019
12	Processes of local alcohol policy-making in England: Does the theory of policy transfer provide useful insights into public health decision-making?	Gavens, L., Holmes, J., Buykx, P., de Vocht, F., Egan, M., Grace, D., Lock, K., Mooney, J.D. et Brennan, A.	2019
13	Copy and paste lawmaking: Legislative professionalism and policy reinvention in the States	Jansa, J. M., Hansen, Eric R. et Gray, V.H.	2019
14	Neither a borrower nor a lender be: Exploring 'teaching for mastery' policy borrowing	Clapham, A. et Vickers, R.	2018
15	Bridging divides—Social science, educational policy and the improvement of education and training systems: An appreciation the contribution of David Raffe (1950-2015)	Howieson, C., Spours, K. et Young, M.	2017
16	Exploring vet policy making: The policy borrowing and learning nexus in relation to plurinational states – the Basque case	López-Guereñu, N.	2018
17	Closing the attainment gap – A realistic proposition or an elusive pipe-dream?	Mowat, J. G.	2018

Numéro	Titre	Auteurs	Année
18	Travelling policies and contextual considerations: On threshold criteria	Nir, A., Kondakci, Y. et Emil, S.	2018
19	Does exposure to other cultures affect the impact of economic globalization on gender equality?	Ben-Nun Bloom, P., Gilad, S. et Freedman, M.	2017
20	The impact of the Bologna reform on teacher education in Germany: An empirical case study on policy borrowing in education	Kuhlee, D.	2017
21	Governing schooling through 'what works': The OECD's PISA for schools	Lewis, S.	2017
22	Comparing school accountability in England and its East Asian sources of "borrowing"	You, Y.	2017
23	Qualified to Lead? A comparative, contextual and cultural view of educational policy borrowing	Harris, A., Jones, M. et Adams, D.	2016
24	New directions in policy borrowing research	Steiner-Khamsi, G.	2016
25	International education policy transfer-borrowing both ways: The Hong Kong and England experience	Forestier, K. et Crossley, M.	2015
26	Lessons from Albion: Can Australia learn from England's approach to primary healthcare funding?	Norman, R. et Robinson, S.	2015
27	EU-global interactions: Policy export, import, promotion and protection	Müller, P., Kudrna, Z. et Falkner, G.	2014
28	Cross-national policy borrowing: Understanding reception and translation	Steiner-Khamsi, G.	2014
29	Silent and explicit borrowing of international policy discourses. The case of the Swedish teacher education reforms of 2001 and 2011	Wermke, W. et Höstfält, G.	2014
30	Incredible Years parent and teacher programmes: Emerging themes and issues	Wetherall, M.	2014
31	Lessons from elsewhere? The evolution of the Labour academy school concept, 1997-2010	Fenwick-Sehl, L.	2013
32	The rise and fall of the MTL: An example of European policy borrowing	Chung, J., Atkin, C. et Moore, J.	2012
33	Policy transfer in immature policy environments: Motives, scope, role models and agents	Randma-Liiv, T. et Kruusenberg, R.	2012
34	Hybrid courses and online policy dialogues: A transborder distance learning collaboration	Pollock, K.E. et Winton S.M.	2011
35	Policy borrowing will not 'close the achievement gap'	Reid, A.	2011
36	On being a 'boundary person': Mediating between the local and the global in career guidance policy learning	Sultana, R.G.	2011
37	Cultivating borrowed futures: The politics of neoliberal loanwords in South Korean cross-national policy borrowing	Sung, Y-K.	2011
38	Policy borrowing, policy learning: Testing times in Australian schooling	Lingard, B.	2010

Numéro	Titre	Auteurs	Année
39	Sickness and disability benefit programmes: What is driving policy convergence?	Prinz, C. et Tompson, W.	2009
40	How the West was won: An inside view of the SEIU's strategies and tactics for organizing home care workers in Oregon	Mareschal, P. M.	2007
41	A national educational cultural reform model: Professionalizing the principalship to reform a nation's educational system	Korem, A. et Shapiro, A.	2006
42	Investigating policy attraction in education	Phillips, D.	2006
43	Educational policy borrowing: Historical perspectives	Sever, R.	2006
44	Researching policy borrowing: Some methodological challenges in comparative education	Phillips, D. et Ochs, K.	2004
45	Policy borrowing: Lessons from European attempts to transfer training practices	Turbin, J.	2001
46	Cross-national policy borrowing and educational innovation: Improving achievement in the London borough of Barking and Dagenham	Ochs, K.	2006
47	Youth policy borrowing across language divides	Bynner, J.	2017
48	Is the grass always greener? The effect of the PISA results on education debates in Sweden and Germany	Ringarp, J. et Rothland, M.	2010
49	Processes of policy borrowing in education: Some explanatory and analytical devices	Phillips, D. et Ochs, K.	2003
50	International learning communities: What can be learned across national boundaries?	Peterson, A. et Mehta, J.D.	2019
51	Policy transfer routes: An evidence-based conceptual model to explain policy adoption	Minkan, E. van Buuren, M. W. et Bekkers, V. J. J. M.	2018
52	Policy diffusion and policy transfer in comparative welfare state research	Obinger, H., Schmitt, C. et Starke, P.	2013
53	Learning from abroad: The role of policy transfer in contemporary policy-making	Dolowitz, D.P. et Marsh, D.	2000
54	Executive leadership, policy tourism, and policy diffusion among local governments	Yi, H. et Liu, I.	2022



Pour en savoir plus, visitez ccnpps.ca

*Institut national
de santé publique*

Québec



Centre de collaboration nationale
sur les politiques publiques et la santé
National Collaborating Centre
for Healthy Public Policy